

VOYAGE EN TERRE INCONNUE

Olivier Boudeville, notaire à Rouen (Seine-Maritime) et rapporteur général du 117^e congrès, se félicite que son équipe ait, d'un point de vue juridique, défriché la terre quasiment inexplorée du monde numérique. Ce qui autorisera demain à Nice des propositions forcément novatrices.

Propos recueillis par Yves Hardy

@Bruno Levy / Divergence-images



NVP: Faut-il être un notaire geek pour assumer le poste de rapporteur général sur le thème retenu, « Le numérique, l'homme et le droit. Accompagner et sécuriser la révolution digitale » ?

Olivier Boudeville: Pas nécessairement. Comme nombre de confrères, je n'avais au départ qu'une connaissance limitée du monde numérique. Mais l'aventure d'un congrès est synonyme de deux années d'intenses réflexions. Toute l'équipe s'est familiarisée au fil des mois avec les notions

techniques et s'est imprégnée des règles de droit spécifiques. Au bout du compte, elle est devenue une équipe de spécialistes du droit numérique. Bien sûr, il faut avoir de l'appétence pour le sujet et se donner les moyens de saisir les enjeux.

NVP: Le fait que les offices aient été confrontés à la transition numérique lors de la crise sanitaire a-t-il constitué un atout ?

O. B.: Je dirai plutôt que s'est opérée une

prise de conscience des confrères quant à l'importance de l'outil numérique, du télétravail à la visioconférence, durant la première période de confinement. Mais notre équipe était mobilisée dans un autre registre, celui de l'impact de la dématérialisation sur la règle de droit. Cela dit, certains sujets ont fourni des points de rencontre : je pense à la comparution à distance, qui suscite des interrogations, et fait l'objet de développements importants dans le rapport.

NVP: Qu'est-ce qui a été le plus stimulant au cours de ces deux années ?

O. B.: Nous avons découvert une matière nouvelle, un domaine du droit extraordinaire car peu défriché. Nous avons effectué en quelque sorte un voyage en terre inconnue ! Certes, je n'oublie pas qu'en 2017, la troisième commission du 113^e congrès de Lille et l'équipe de Bernard Delorme, rapporteur général, épaulé par Didier Froger, qui nous a également apporté son concours, avait déjà fait un très gros travail sur le numérique. Mais en trois ans, de grandes évolutions se sont produites.

NVP: Vous n'avez pas craint d'embrasser trop large au risque d'une moindre cohérence ?

O. B.: Les thèmes abordés sont vastes, mais la cohérence est intacte. Quand vous recevez un contrat, vous vous intéressez d'abord à la personne, à ses attributs dans le monde numérique (identité, signature...); puis vous vous focalisez sur l'objet du contrat, l'actif transmis; enfin, vous

scrutez le contrat lui-même. Autant dire que le lien est fort entre ces trois thèmes, traités par nos trois commissions.

NVP: Où en sont les travaux de l'équipe ?

O. B. : La rédaction du rapport a été achevée début janvier. Et nous nous consacrons maintenant à la préparation des propositions qui seront votées pendant le congrès.

NVP: Alors vous faites du teasing, puisque le site web du rapport¹ ne distille les chapitres qu'au compte-gouttes ?

O. B. : La nouveauté est qu'une version digitale du rapport est disponible en plus de la traditionnelle version imprimée qui sera adressée à tous les notaires de France au mois de juin. Depuis février, le rapport numérique est mis en ligne progressivement, selon un rythme de trois chapitres tous les quinze jours. Mais d'ores et déjà, le plan du rapport – sa table des

matières détaillée – est disponible dans son intégralité.

NVP: L'animation de l'équipe n'a-t-elle pas été perturbée par les contraintes liées à la pandémie de Covid-19 ?

O. B. : La pandémie a été à la fois source de contraintes et d'opportunités. Vous savez comme les équipes de congrès aiment débattre. Bien sûr, les échanges ont été plus difficiles en visio. Nous avons maintenu quelques réunions en présentiel pour ne pas perdre cette richesse. Opportunités aussi, car le contexte nous a permis d'interroger largement experts, universitaires et acteurs du monde numérique, plus disponibles car confinés chez eux, en France ou à l'étranger. Nous avons ainsi bénéficié de consultations denses et variées, par exemple avec un ingénieur de

l'intelligence artificielle basé aux États-Unis ou des notaires québécois.

NVP: Quel message souhaitez-vous adresser aux confrères avant la tenue du congrès ?

O. B. : Il n'y a pas, d'un côté, un monde matériel dans lequel le notaire pourrait officier et, de l'autre, un monde immatériel dans lequel il n'aurait aucune place. Le notaire a sa place dans ces deux univers et le droit ne peut s'affranchir de cet univers numérique. Cet enjeu est fortement souligné dans le rapport et chacun pourra le mesurer en se rendant à Nice, à l'automne. |

Les thèmes abordés sont vastes, mais la cohérence est intacte

¹ <https://rapport-congresdesnotaires.fr/2021-rapport-du-117e-congres>

TOUTES
LES **SOLUTIONS** & **INFORMATIONS**
DANS UN **GUIDE PRATIQUE**
SPÉCIAL DÉPENDANCE



LE GUIDE
conseils des notaires

SEPT 2020
+ 84 PAGES DE
CONSEILS HUMAINS
ET D'EXEMPLES
CHIFFRÉS

Grand Age Bien accompagner vos proches

Le premier guide juridique et pratique pour les aidants

- L'habilitation familiale, la première mesure de protection
- Organiser le maintien à domicile
- Comprendre le contrat en maison de retraite
- Les aides financières auxquelles vous avez droit

À commander au
0 800 710 620 Service & appel gratuits

ADNOC
Société au capital de 2 421 820 euros • RCS Aix-en-Provence : 381 000 611 • 95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex